

Dunlopillo®

DORMEZ COMME VOUS *aimez*

Bon de Garantie et Conseils d'utilisation

Nous vous remercions d'avoir fait confiance à Dunlopillo

Informations générales et conseils d'utilisation

Vous trouverez ci-après les conseils d'utilisation qui vous permettront d'obtenir un maximum de satisfaction de ce produit.

Pensez à une période d'adaptation :

En dormant sur un nouveau matelas, vous allez devoir gérer une période d'adaptation pour deux raisons essentielles :

- après utilisation, une légère compression des matières de garnissage peut être constatée. Cette situation est normale et indique que les matériaux de garnissage sont en train de s'adapter aux contours de votre corps. Ce phénomène naturel se stabilisera dans le temps.

- chaque matelas a ses propres caractéristiques de confort. Il est donc normal que vous ayez besoin de quelques semaines pour vous habituer à ce nouveau confort. Vérifiez également que votre sommier fournit un soutien suffisant car il est conseillé de changer le sommier en même temps que le matelas. Dans ce cas, votre magasin pourra vous conseiller l'acquisition d'un sommier adapté à votre matelas.

Il est rappelé que l'apport du sommier est un élément essentiel dans l'utilisation et la durée de vie du matelas. Il est recommandé d'utiliser des sommiers Dunlopillo, conçus spécialement pour s'adapter au matelas de notre marque et en optimiser le confort. Retournez votre matelas régulièrement lorsqu'il est réversible.

Pour obtenir un confort durable et adapté à la saison, retournez (tête-pied et face hiver- face été) régulièrement votre matelas. Cette précaution homogénéise les matériaux de garnissage. La face hiver correspond à la face sur laquelle est cousue l'étiquette bandeau du matelas. Si l'étiquette est cousue sur la bande, la face hiver se situe sur la face supérieure lorsque le texte est dans le bon sens de lecture.

Certains matelas de la gamme Dunlopillo ne se retournent pas car ils ont spécialement été conçus pour optimiser le confort et la régulation thermique sur une seule face.

Vous n'aurez donc pas besoin de retourner ces matelas. Faites les simplement pivoter tête-pied.

En cas de non utilisation de votre sommier électrique de relaxation, nous vous conseillons de le débrancher afin de préserver le transformateur de votre moteur.

Relevez légèrement les pieds du sommier de relaxation facilite la circulation veineuse et soulage les jambes lourdes. Il faut cependant éviter une flexion au niveau des hanches qui pourrait entraver la circulation dans la veine fémorale.

Si vous avez acquis un matelas ou un sur-matelas compressé-roulé, il est normal que des plis subsistent en surface au niveau du couil et de la vignette. De même, il faut parfois patienter quelques jours avant que le matelas ne retrouve sa forme définitive.

Quelques conseils supplémentaires :

- Aérez votre chambre à coucher pour y conserver un climat agréable et sain (15 à 20°C).
- Pour une parfaite hygiène, ajoutez un protège matelas sur votre matelas.
- Nos produits peuvent dégager une odeur qui est retenue par l'emballage et qui disparaît en aérant la pièce.

Conditions d'utilisation

Pour les matelas Dunlopillo ayant une housse amovible, conformez-vous strictement aux indications d'entretien données par l'étiquette de la housse.

Pour permettre une libre circulation de l'air dans le matelas, n'utilisez pas d'isolateur étanche ou imperméable, ni de planche entre le matelas et le sommier.

Les matelas et sommiers ne doivent pas être lavés, ni utilisés ou stockés dans une pièce humide ou surchauffée.

Si vous avez acquis un matelas ou un surmatelas à housse amovible lavable, quelques conditions supplémentaires devront être observées :

- Manipulez l'âme du matelas avec précaution.
- Ne pas laisser exposer à la lumière du soleil.
- Conformez-vous strictement aux indications d'entretien données par l'étiquette de la housse.

CONDITIONS DE GARANTIE

Les matelas et sommiers Dunlopillo dont vous venez de faire l'acquisition bénéficient d'une garantie de 5 ans contre tout défaut pouvant atteindre les éléments intérieurs, tel que le garnissage et le rembourrage. Par défaut, il faut entendre tout affaissement anormal, c'est à-dire une perte de hauteur supérieure à 15 % de la hauteur totale du matelas, ou toute déformation prématurée pouvant apparaître dans le cadre d'une utilisation normale, conforme aux conseils d'usage et d'entretien du produit.

Cette garantie s'applique dans le respect des conditions ci-dessous.

a) Les produits Dunlopillo sont fabriqués dimensionnellement selon la norme européenne EN 1334. Les matériaux et éléments intérieurs tels que les latex, polyuréthanes et dérivés utilisés dans la composition des matelas peuvent perdre un peu de leur fermeté lors d'une utilisation constante. Cette déperdition naturelle reste dans les limites de tolérance et ne justifie pas la mise en jeu de la présente garantie.

b) La présente garantie est valable en France (y compris les DOM-TOM) et en Suisse et s'applique aux produits neufs, à l'exclusion des produits vendus d'occasion et produits d'exposition. Sa durée est de 5 ans pour les matelas, les parties bois et matériaux de garnissage des sommiers. Sa durée est de 2 ans pour les surmatelas, les pièces métalliques des sommiers de relaxation, les moteurs, télécommandes et autres parties électriques (les piles ne sont pas garanties). Ce délai commençant à courir à compter de la date de livraison du produit telle que figurant sur le bon de livraison.

En cas de litige ou de réclamation, la date prise en considération pour le calcul de la période de garantie sera celle de la délivrance du bien, formalisée par le contrat de vente ou le bon de livraison.

c) Dans le cadre de la présente garantie, nous nous engageons à procéder à la remise en état ou à l'échange du produit dûment constaté défectueux par un produit identique ou à défaut, par un produit équivalent. Elle comprend la prise en charge totale et gratuite des frais de remise en état ou d'échange du produit défectueux (hors frais de transport aller-retour depuis le domicile du client jusque dans nos usines).

d) Sont exclus de la présente garantie le couil de recouvrement, le fil à coudre, la ou les fermetures à glissières, les poignées, ou tout autre élément dont la bonne tenue est liée au respect des conditions d'utilisations. Un tassement modéré des éléments de surface et de contact pouvant être constaté lors d'une utilisation normale, ne pourra entraîner une mise en oeuvre de la garantie. En aucun cas, la présente garantie ne couvre (i) les détériorations pouvant provenir d'un usage anormal ou d'un usage contraire à nos conditions d'utilisation et d'entretien, d'un défaut d'entretien, d'une négligence ou d'une faute de l'utilisateur tels que fausse manoeuvre, chute, cassure, accident, usage de la force, phénomène anormal d'humidité ou de chaleur, de retouches ou de transformations apportées au produit (II) les dommages, avaries, pertes et/ou casses liées au transport, à l'entreposage et/ou l'installation du produit (se rapprocher dans ce cas du transporteur ou de l'installateur) (III) tous dommages ou détériorations (y compris les creux, aspérités, bombés excessifs) apparaissant en cas d'utilisation du matelas avec un sommier non adapté (IV) les produits présentant des souillures et taches de type hygiène corporelle ou autres indéterminées.

MISE EN OEUVRE DE LA GARANTIE :

Toute réclamation devra être transmise auprès du distributeur du produit concerné. Elle devra impérativement être accompagnée de la facture prouvant la date et le lieu d'achat ou du bon de livraison, ainsi que du présent bon de garantie. La présente

garantie cesse aux termes des délais indiqués ci-dessus, y compris en cas de remplacement du produit défectueux (ce remplacement ne faisant pas courir un nouveau délai de garantie). Toutefois, en cas de mise en jeu de la présente garantie, toute période d'immobilisation du produit d'au moins sept jours vient s'ajouter à la durée de la garantie restant à courir. La présente garantie ne couvre pas les frais de transport et d'installation, directs et indirects, nécessaires à la dite mise en oeuvre.

La garantie s'applique conformément aux lois et réglementations en vigueur en France. Elle ne fait pas obstacle à la mise en oeuvre des garanties légales de conformité et des vices cachés prévues aux art. L. 211-4 et s. du Code de la consommation et 1641 et s. du Code civil.

CODE DE LA CONSOMMATION :

Art. L. 211-4. - Le vendeur est tenu de livrer un bien conforme au contrat et répond des défauts de conformité existant lors de la délivrance. Il répond également des défauts de conformité résultant de l'emballage, des instructions de montage ou de l'installation lorsque celle-ci a été mise à sa charge par le contrat ou a été réalisée sous sa responsabilité.

Art. L. 211-5. - Pour être conforme au contrat, le bien doit : 1° Être propre à l'usage habituellement attendu d'un bien semblable et, le cas échéant - correspondre à la description donnée par le vendeur et posséder les qualités que celui-ci a présentées à l'acheteur sous forme d'échantillon ou de modèle ; - présenter les qualités qu'un acheteur peut légitimement attendre eu égard aux déclarations publiques faites par le vendeur, par le producteur ou par son représentant, notamment dans la publicité ou l'étiquetage ; 2° Ou présenter les caractéristiques définies d'un commun accord par les parties ou être propre à tout usage spécial recherché par l'acheteur, porté à la connaissance du vendeur et que ce dernier a accepté.

Art. L. 211-12. - L'action résultant du défaut de conformité se prescrit par deux ans à compter de la délivrance du bien.

CODE CIVIL :

Art. 1641. - Le vendeur est tenu de la garantie à raison des défauts cachés de la chose vendue qui la rendent impropre à l'usage auquel on la destine, ou qui diminuent tellement cet usage, que l'acheteur ne l'aurait pas acquise, ou n'en aurait donné qu'un moindre prix, s'il les avait connus.

Art. 1648. - L'action résultant des vices rédhibitoires doit être intentée par l'acquéreur dans un délai de deux ans à compter de la découverte du vice.



<https://quefairedemesdechets.fr>